

N°36/08 – 30 septembre 2013

## **Subvention exceptionnelle au COP destinée à la section « basket-ball »**

**Le rapporteur,**

☞ rappelle que l'équipe féminine de basket-ball vient de monter en Nationale 3. Afin d'accompagner le financement de cette équipe, une subvention exceptionnelle de la commune est sollicitée.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission « sports », lors de sa réunion du 2 juillet 2013 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, au COP.  
Cette subvention sera destinée à la section basket-ball du COP ;

**AUTORISE :**

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

**VOTE : à l'unanimité**